

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°2022-12

Nombre de Membres

En exercice : 56
Quorum : 38
Présents : 23
Représentés : 6
Votants : 29
Excusés : 14
Absents : 19
Invités : 5

Objet

Avis sur le Contrat
Territorial « Sioule &
Andelot » 2023-2028

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le :

Reçu en Sous-
Préfecture de Riom
le :

La Commission Locale de l'Eau dûment convoquée s'est réunie à Ebreuil le lundi 5 décembre 2022, sous la présidence de Gilles JOURNET.

Date de la convocation : 14 novembre 2022

Présents : voir annexe

Vincent JOURDAN revient rapidement sur le bilan du précédent contrat territorial avant de présenter la stratégie et feuille de route pour le nouveau projet de Contrat Territorial « Sioule & Andelot » pour la période 2023-2028. La nouvelle programmation est structurée autour de 31 fiches actions réparties en 6 volets. Au total, le budget prévisionnel pour 6 ans s'élève à près de 9 millions d'euros avec une part prédominante relative à la restauration des milieux aquatiques et humides.

Gilles JOURNET félicite le travail conduit pour le montage de cette nouvelle programmation.

Céline BOISSON souligne que la création de l'Entente Sioule Andelot apportera un cadre juridique plus formalisée pour le portage du contrat territorial. C'est une avancée notable pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Sioule.

La programmation du CT Sioule et Andelot est ambitieuse face aux moyens humains déployés et la quantité importante d'actions menées en régie (tableau 1). Il est toutefois souligné l'effort remarquable des collectivités pour renforcer la cellule d'animation. L'ensemble des opérations fléchées dans le SAGE trouve écho dans le projet de Contrat (tableau 2) avec un volet cours d'eau et zones humides dense sans oublié le volet agricole, qui faisait défaut dans le précédent CT, et l'ajout d'études stratégiques sur l'érosion des sols, l'impact des plans d'eau et l'impact de nouveaux projets de microcentrales sur l'axe Sioule. L'intégration d'actions en faveurs des économies d'eau témoignent de la prise de conscience croissante des acteurs face aux problèmes quantitatifs qui se multiplient ces dernières années, et plus globalement face au changement climatique. Le choix de privilégier quelques sites problématiques mais de les traiter dans leur globalité semble particulièrement judicieux pour contribuer à l'atteinte des objectifs du SAGE et plus globalement le bon état des masses d'eau.

Ainsi, le projet de contrat est pleinement compatible avec le SAGE, et même plus, il lui donnera du sens et une vitrine remarquable pour le territoire.

Karina MONNET s'interroge sur la prise en charge restant à charge pour les travaux de restauration de la continuité écologique. Coté Morge, celui-ci est du ressort des propriétaires.

Vincent JOURDAN indique que, côté Sioule, le restant à charge est supporté par les communautés de communes grâce à la mise en place de la taxe GEMAPI.

Nicolas BONNEFOUS interpelle sur la nécessaire action concernant la création d'obstacles par les castors qui localement pose de réels problèmes pour la continuité écologique.

Bernard DEVOUCOUX demande si un inventaire des moulins été conduit sur l'Andelot.

Vincent JOURDAN précise qu'un inventaire exhaustif des obstacles a été récemment conduit par l'EP Loire. Une concertation avec les propriétaires sera à mener.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau, à l'unanimité,

EMET un avis favorable au nouveau projet de Contrat Territorial « Sioule et Andelot » 2023-2028.

Fait et délibéré les jours, mois, et an que dessus.
A Ebreuil.

Le Président de la CLE,
Gilles JOURNET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Journet', written over a horizontal line.

TABLEAU 1 : COMPATIBILITE DU CONTRAT TERRITORIAL SIOULE ANDELLOT 2023-2028 AVEC LE SAGE SIOULE

| CONTRAT TERRITORIAL SIOULE-ANDELLOT | | | | | COMPATIBILITE AVEC LE SAGE SIOULE | | | | |
|-------------------------------------|--------------------------------|----------|---|---|--|--|--|---|--|
| VOLET | THEMATIQUE | OBJECTIF | FICHE ACTION | CONTENU | DISPOSITION | CONTENU | COMMENTAIRE | NIVEAU DE CONTRIBUTION A L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF | |
| VOLET_A : Milieux aquatiques | Hydromorphologie | A1 | Restauration de la morphologie et amélioration de la qualité habitationale | A1a | Maitrise du piétinement des berges 58 sites • 40 km de clôtures • 151 points d'abreuvement • 8 passerelles de franchissement de cours d'eau • 75 passage à gué empierré | 1.3.1 | Programme opérationnel de restauration morphologique des cours d'eau Le SAGE prescrit l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme opérationnel de restauration morphologique et de valorisation des cours d'eau du bassin de la Sioule. Il doit comprendre 1) des actions de restauration du lit mineur, des berges et des habitats aquatiques, ainsi que de l'entretien et de la restauration de la ripisylve 2) des actions d'aménagement d'ouvrages complémentaires au travail réalisé sur les microcentrales pour le rétablissement de la continuité écologique 3) des action de communication. Les actions doivent cibler prioritairement les secteurs les plus dégradés vis-à-vis de l'état écologique (Bouble aval et Boublon, têtes de bassin versant). | La programmation est très ambitieuse. Les sites regroupent souvent plusieurs actions permettant de renforcer leur efficacité | Elevé |
| | | | | A1b | Restauration de la structure des berges 39 sites • 1 036 m de fermeture de zones d'abreuvement • 517 m en technique mixte • 1 508 m en technique végétale | | | | Elevé |
| | | | | A1c | Restauration du lit mineur 9 sites • 1 933 m de création de lit de cours d'eau • 2 604 m de diversification des habitats | | | | Elevé |
| | | | | A1d | Restauration de la ripisylve 33 sites • 14km d'entretien/embâcle • 1 975 m de plantations | | | | Elevé |
| | | | | A1e | Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'Angelot dans la traversée de Gannat / | | | | Non concerné |
| | Continuité écologique | A2 | Restauration de la continuité écologique | A2a | Améliorer la continuité écologique 13 sites • 3 équipements • 1 effacement de plan d'eau • 4 effacements de seuil • 5 remplacements de buse | 1.1.3. | Diagnostic systématique des ouvrages et programmation de restauration de la continuité écologique Le SAGE prescrit la mise en place d'un groupe de travail Milieux Aquatiques pour étude / diagnostic au cas par cas en vue de la définition d'un programme opérationnel. Il recommande la mise en place d'un plan de communication spécifique. | Les collectivités ont renforcé leurs ambitions par rapport au précédent contrat | Moyen |
| | Hydromorphologie | A3 | Restauration de la morphologie et des milieux annexes | A3a | Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de la Bouble et de ses milieux annexes à Saint-Eloy-les-Mines 1 site • Création d'un nouveau lit sur 200 m • 600 m de réméandrage • 2 ha de zones humides restaurées et création de 3 mares • Création d'une passerelle • sentier pédagogique | 1.3.1 | Programme opérationnel de restauration morphologique des cours d'eau Le SAGE prescrit l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme opérationnel de restauration morphologique et de valorisation des cours d'eau du bassin de la Sioule. Il doit comprendre 1) des actions de restauration du lit mineur, des berges et des habitats aquatiques, ainsi que de l'entretien et de la restauration de la ripisylve 2) des actions d'aménagement d'ouvrages complémentaires au travail réalisé sur les microcentrales pour le rétablissement de la continuité écologique 3) des action de communication. Les actions doivent cibler prioritairement les secteurs les plus dégradés vis-à-vis de l'état écologique (Bouble aval et Boublon, têtes de bassin versant). | Ce projet est très complet et pourra servir de vitrine pédagogique. Recommandation : Inclure un suivi post-travaux pour évaluer les bénéfices des travaux | Elevé |
| | | | | A3b | Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des têtes de bassin du plan d'eau des Marins et de ses milieux annexes à Lapeyrouse 6 sites - opération pilote • 3 367 m de clôture • 11 passages à gué aménagés • 2 passerelles pour le bétail • 5 abreuvoirs • 1 ha de zones humides recrées • 343 m de réméandrage de cours d'eau • 450 m de cours d'eau remis à ciel ouvert | 1.3.1 | Programme opérationnel de restauration morphologique des cours d'eau Le SAGE prescrit l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme opérationnel de restauration morphologique et de valorisation des cours d'eau du bassin de la Sioule. Il doit comprendre 1) des actions de restauration du lit mineur, des berges et des habitats aquatiques, ainsi que de l'entretien et de la restauration de la ripisylve 2) des actions d'aménagement d'ouvrages complémentaires au travail réalisé sur les microcentrales pour le rétablissement de la continuité écologique 3) des action de communication. Les actions doivent cibler prioritairement les secteurs les plus dégradés vis-à-vis de l'état écologique (Bouble aval et Boublon, têtes de bassin versant). | | Ces opérations amélioreront les fonctionnalités de la tête de bassin du plan d'eau. Il est toutefois regrettable que la restauration de la continuité écologique via la mise en dérivation du plan d'eau n'est pas été actée lors de son renouvellement d'autorisation (cf. avis de la CLE). |
| | | | | A3a | Programmes opérationnels de restauration et de valorisation des zones humides et de sensibilisation Le SAGE recommande que les collectivités locales et les associations mènent des opérations d'acquisition foncière des zones humides pour en assurer la préservation et la valorisation voire la restauration. La cellule du programme contractuel participe à la réalisation et la diffusion d'un plan de communication et de sensibilisation spécifique. | 1.4.4 | | | |
| | | | | A3b | Programmes opérationnels de restauration et de valorisation des zones humides et de sensibilisation Le SAGE recommande que les collectivités locales et les associations mènent des opérations d'acquisition foncière des zones humides pour en assurer la préservation et la valorisation voire la restauration. La cellule du programme contractuel participe à la réalisation et la diffusion d'un plan de communication et de sensibilisation spécifique. | 1.4.4 | | | |
| A4 | Amélioration des connaissances | A4a | Etude de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau Bouble aval | Action non identifié dans le SAGE mais pas incompatible avec celui-ci | | | | | |
| | | A4b | Etude hydromorphologique des cours d'eau en contexte centre-bourg Bourg de Miremont (topographie, modélisation des écoulements, études des habitats) | 1.3.1 | Programme opérationnel de restauration morphologique des cours d'eau Le SAGE prescrit l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme opérationnel de restauration morphologique et de valorisation des cours d'eau du bassin de la Sioule. Il doit comprendre 1) des actions de restauration du lit mineur, des berges et des habitats aquatiques, ainsi que de l'entretien et de la restauration de la ripisylve 2) des actions d'aménagement d'ouvrages complémentaires au travail réalisé sur les microcentrales pour le rétablissement de la continuité écologique 3) des action de communication. Les actions doivent cibler prioritairement les secteurs les plus dégradés vis-à-vis de l'état écologique (Bouble aval et Boublon, têtes de bassin versant). | Recommandation : Tenir compte du risque d'inondation sur ce secteur | Moyen | | |

| CONTRAT TERRITORIAL SIOULE-ANDELOT | | | | | COMPATIBILITE AVEC LE SAGE SIOULE | | | | | | |
|------------------------------------|----------------------|---|---|---|---|--|---|---|---|--|---|
| VOLET | THEMATIQUE | OBJECTIF | FICHE ACTION | CONTENU | DISPOSITION | CONTENU | COMMENTAIRE | NIVEAU DE CONTRIBUTION A L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF | | | |
| | | | A4c | Évaluation de l'impact sur le milieu de projets de microcentrales en aval du barrage de Queuille | Etude sur l'axe Sioule | 1.1.3. | Diagnostic systématique des ouvrages et programmation de restauration de la continuité écologique | Le SAGE prescrit la mise en place d'un groupe de travail Milieux Aquatiques pour étude / diagnostic au cas par cas en vue de la définition d'un programme opérationnel. Il recommande la mise en place d'un plan de communication spécifique. | Recommandation : Tenir compte des contraintes relative à la pratique du canoë et des priorités de restauration définies à la disposition D 1.1.2. | Elevé | |
| | | | A4d | Compléter et mettre à jour les diagnostics cours d'eau (dont continuité écologique) | <ul style="list-style-type: none"> 125 km Berges Ripisylve Lit zones abreuvement, érosion, embâcles, rejets, espèces envahissantes, ouvrage... | 1.3.1 | Programme opérationnel de restauration morphologique des cours d'eau | Le SAGE prescrit l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme opérationnel de restauration morphologique et de valorisation des cours d'eau du bassin de la Sioule. Il doit comprendre 1) des actions de restauration du lit mineur, des berges et des habitats aquatiques, ainsi que de l'entretien et de la restauration de la ripisylve 2) des actions d'aménagement d'ouvrages complémentaires au travail réalisé sur les microcentrales pour le rétablissement de la continuité écologique 3) des action de communication. Les actions doivent cibler prioritairement les secteurs les plus dégradés vis-à-vis de l'état écologique (Bouble aval et Boulblon, têtes de bassin versant). | Recommandation : Tenir compte de l'état des masses d'eau dans l'ordre de programmation. | Moyen | |
| | | | | | 1.1.3 | Diagnostic systématique des ouvrages et programmation de restauration de la continuité écologique | Le SAGE prescrit la mise en place d'un groupe de travail milieux aquatiques regroupant l'ensemble des acteurs concernés par les problématiques de continuité écologique. A l'issue des conclusion et des éléments d'étude fournis par le groupe de travail, la structure porteuse du programme contractuel définit un programme de travaux d'aménagement en étroite collaboration avec les propriétaire et les riverains. | | | | |
| | | | Animation thématique | A5 | Organisation de journées techniques | A5a | Partager des retours d'expériences au travers de journées techniques | <ul style="list-style-type: none"> 6 jours de sensibilisation gestion ripisylve collectivité 6 jours de sensibilisation gestion ripisylve élevage 6 jours de sensibilisation gestion ripisylve et bandes enherbées culture | 1.3.1 | Programme opérationnel de restauration morphologique des cours d'eau | Le SAGE prescrit l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme opérationnel de restauration morphologique et de valorisation des cours d'eau du bassin de la Sioule. Il doit comprendre 1) des actions de restauration du lit mineur, des berges et des habitats aquatiques, ainsi que de l'entretien et de la restauration de la ripisylve 2) des actions d'aménagement d'ouvrages complémentaires au travail réalisé sur les microcentrales pour le rétablissement de la continuité écologique 3) des action de communication. Les actions doivent cibler prioritairement les secteurs les plus dégradés vis-à-vis de l'état écologique (Bouble aval et Boulblon, têtes de bassin versant). |
| VOLET B : Zones humides | Agricole ZH | Etude et valorisation des bonnes pratiques en contexte élevage | B1 | Identification et animation d'un réseau de fermes pour promouvoir les bonnes pratiques agricoles en milieux humides | <ul style="list-style-type: none"> 8 masses d'eau Analyse zones humides 10 diagnostics d'exploitations 4 jours d'échange | 1.4.1 | Connaissance et préservation des zones humides | Le SAGE recommande que la cellule d'animation du SAGE assure la capitalisation de l'ensemble des données collectées sur les zones humides afin de mettre à jour régulièrement son inventaire global des zones humides et d'en assurer sa large diffusion. | Action innovante qui met à l'honneur les retours d'expérience Recommandation : Ne pas hésiter à associer les exploitants extérieurs au bassin de la Sioule | Elevé | |
| | | | B1a | | | 1.4.4 | Programmes opérationnels de restauration et de valorisation des zones humides et de sensibilisation | Le SAGE recommande que les cellules d'animation du SAGE et du programme opérationnel assure la réalisation et la diffusion d'un plan de communication et de sensibilisation spécifique. | | | |
| | Animation thématique | B2 | Organisation de journées techniques | B2a | Gestion forestière en milieux sensibles | <ul style="list-style-type: none"> 7 sites 10 jours d'animation Rédaction de notice de gestion Encadrement de chantier en zones humides retours d'expérience | 1.3.4. | Participation active à la concertation avec les structures en charge des plans de gestion des massifs forestiers | Le SAGE recommande de mettre en place une étroite concertation avec les structures en charge des schémas et plans de gestion forestière pour favoriser les échanges et valoriser les retours d'expérience. | | Elevé |
| | Biodiversité | Développer et mettre en œuvre des pratiques de gestion sur des milieux naturels sensibles | B3 | B3a | Rédaction d'un plan de gestion et mise en œuvre d'études complémentaires | <ul style="list-style-type: none"> 2 sites Tête de bassin de Chancelade : étude et rédaction d'un plan de gestion ENS butte et marais de St-Pierre : évaluation, mise à jour du plan de gestion | 1.4.1 | Connaissance et préservation des zones humides | Le SAGE recommande que la cellule d'animation du SAGE assure la capitalisation de l'ensemble des données collectées sur les zones humides afin de mettre à jour régulièrement son inventaire global des zones humides et d'en assurer sa large diffusion. | | Elevé |
| | | | | B3b | Animation maîtrise foncière de zones humides | Animation et acquisition foncière par les CEN | 1.4.4 | Programmes opérationnels de restauration et de valorisation des zones humides et de sensibilisation | Le SAGE encourage les collectivités locales et les associations à acquérir les zones humides pour en assurer la préservation et la valorisation voire la restauration avec pour priorité les zones humides les plus remarquables ou stratégiques. | | |
| | | | | B3c | Acquisition et mise en valeur de l'Etang Grand | Acquisition, diagnostic, inventaire, suivi | 1.4.1 | Connaissance et préservation des zones humides | Le SAGE recommande que la cellule d'animation du SAGE assure la capitalisation de l'ensemble des données collectées sur les zones humides afin de mettre à jour régulièrement son inventaire global des zones humides et d'en assurer sa large diffusion. | | Elevé |
| | | | | | | | 1.4.4 | Programmes opérationnels de restauration et de valorisation des zones humides et de sensibilisation | Le SAGE encourage les collectivités locales et les associations à acquérir les zones humides pour en assurer la préservation et la valorisation voire la restauration avec pour priorité les zones humides les plus remarquables ou stratégiques. | | |
| | | B4 | Développer un réseau de mares en contexte élevage | B4a | Animation et développement d'un réseau de mares en contexte élevage | <ul style="list-style-type: none"> 11 masses d'eau Animation Synthèse des données existantes 24 restauration/création de mares | 1.4.4 | Programmes opérationnels de restauration et de valorisation des zones humides et de sensibilisation | Le SAGE encourage les collectivités locales et les associations à acquérir les zones humides pour en assurer la préservation et la valorisation voire la restauration avec pour priorité les zones humides les plus remarquables ou stratégiques. | Dans le cadre de l'étude zone humide, l'EP Loire a recensé un grand nombre de mares. Les données pourront être mise à disposition. De la même manière, le CEN Auvergne pourra faire part de son expérience autour des mares. | Moyen |

| CONTRAT TERRITORIAL SIOULE-ANDELOT | | | | | COMPATIBILITE AVEC LE SAGE SIOULE | | | | | | | | |
|------------------------------------|--|--|--|---|--|--|--|---|---|--|-------|--|---|
| VOLET | THEMATIQUE | OBJECTIF | FICHE ACTION | CONTENU | DISPOSITION | | CONTENU | COMMENTAIRE | NIVEAU DE CONTRIBUTION A L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF | | | | |
| VOLET_C : Quantité | Hydrologie | C1 | Etudier et limiter l'impact potentiel des plans d'eau | C1a | Etudier et limiter l'impact des plans d'eau sur la ressource en eau | 4 masses d'eau (Bouble amont, Chalamont, Cigogne, Sioulet) | 1.2.1 | Renforcement des diagnostics, des contrôles et de la mise en conformité des plans d'eau sur les secteurs les plus sensibles | Le SAGE recommande la réalisation de diagnostics des plans d'eau déclarés et des plans d'eau sur cours d'eau en priorité sur les sous-bassins de la Bouble et du Sioulet. | Cette étude sera menée en parallèle de celle inscrite dans la pré-étude HMUC et portée par l'EP Loire. Recommandation : Veiller à une bonne coordination, complémentarité des 2 études | Elevé | | |
| | | | | | | | 1.2.2 | Sensibilisation sur les bonnes pratiques d'entretien et de gestion des plans d'eau | Le SAGE recommande de réaliser des campagnes de sensibilisation des propriétaires de plans d'eau sur l'impact potentiel de ces aménagements ainsi que des mauvaises pratiques/modes de gestion mais également des conseils sur des modes de gestion plus adaptés. Le SAGE encourage la réalisation de projets pilotes visant à supprimer des plans d'eau existants sans usage ou en série, et à aménager de façon exemplaire des plans d'eau existants à usage collectif. | | | | |
| | | C2 | Accompagner les usagers pour améliorer l'usage de la ressource en eau | C2a | Abreuvement du bétail dans le contexte d'évolution climatique | <ul style="list-style-type: none"> 8 abreuvement en zones humide 1 dimensionnement de systèmes de récupération d'eau de pluie utilisation des stockages existante | Action non identifié dans le SAGE mais participe à la réalisation de l'objectif 3.2 visant les économies d'eau | | | | | | |
| C2b | Accompagner les communes et les particuliers pour diminuer la pression sur la ressource en eau | | | <ul style="list-style-type: none"> Animation de 3 groupes de travail mise en place de référents communaux pour le suivi des étiages | 3.2.2 | Programmes d'économies d'eau visant les collectivités | Le SAGE encourage les collectivités, à titre d'exemplarité, à équiper progressivement les bâtiments publics de dispositifs économes en eau et à mener une démarche d'économies d'eau dans la conception et l'entretien de leurs espaces publics. | Recommandation : Compléter l'action par la mise en place de dispositif d'économie d'eau Participer au dispositif "enquête d'eau" de l'OFB | Faible | | | | |
| VOLET_D : Qualité | Pollution diffuse | D1 | Limiter les apports en fines et les concentrations en polluants dans les eaux superficielles | D1a | Etude et dimensionnement de zones tampons humides artificielles (ZTHA) | <ul style="list-style-type: none"> 7 masses d'eau (Bouble amont, Chalamont, Cigogne, Sioulet, Gaudet, Veauche, Boublon) 4 création de zones tampon suivi de l'efficacité | 2.3.5 | Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles liées à l'agriculture | Le SAGE recommande la mise en place d'un groupe de travail afin d'étudier d'éventuelles propositions visant la réduction de l'impact de l'épandage d'effluents liquides sur neige, sols gelés et détrempés. | Potentiellement des sites pilotes Attendre la réalisation de l'étude érosion et ruissellement | Elevé | | |
| | | | | | | | 2.3.6 | Dispositions spécifiques visant les exploitations d'élevage | | | | | |
| | | | | D1b | Etude sensibilité à l'érosion des sols | 3 masses d'eau (Gaduet, Veauche, Boublon) <ul style="list-style-type: none"> Cartographie des haies Cartographie des pentes Cartographie des écoulements cartographie des pratiques culturales | 2.3.5 | Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles liées à l'agriculture | Le SAGE incite à mettre en place un programme local d'animation et d'accompagnement technique des exploitants agricoles sur le bassin versant amont de la retenue des Fades-Besserves, au regard de l'enjeu de réduction de l'eutrophisation sur cette retenue. Ce programme identifie en particulier les secteurs prioritaires en tenant compte des conclusions de l'étude sur la dynamique de transfert des flux de polluants alimentant la retenue des Fades-Besserves (voir fiche 2.1.3) et des profils de baignade réalisés. Le SAGE souligne l'intérêt de développer la recherche sur les transferts de phosphore dans les sols et vers les eaux de surface. | | | Recommandation : Tenir compte des masses d'eau prioritaires inscrites dans le SDAGE Engager rapidement cette étude pour pouvoir lancer les autres actions "pollutions diffuses" | Elevé |
| | | | | | | | D1c | Etude haie/bocage et plantation de linéaires bocagers | 2 sites sur le Gaduet <ul style="list-style-type: none"> 30 j d'accompagnement et organisation des chantiers de plantation 3 km de plantation 4 j sensibilisation/formation 46 j d'animation | | | 1.5.1 | Accompagnement des collectivités s'engageant dans un programme opérationnel de restauration, d'entretien et de préservation du bocage |
| | D2 | Améliorer la qualité des rejets domestiques dans le milieu | D2a | Animation auprès des collectivités pour l'amélioration des rejets domestiques | 15 j d'accompagnement | 2.3.4 | Accompagner la réduction de l'impact des rejets de l'assainissement non collectif | Le SAGE recommande la mise en place d'un programme de communication à destination des particuliers et des collectivités sur l'amélioration de l'assainissement collectif. En particulier le programme contractuel inclut, en coordination avec les SPANC, une animation autour des solutions de mise en conformité des points noirs et de la programmation d'opérations groupées de réhabilitation en priorité dans les hameaux dont les habitations ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement collectif. | Recommandation : Privilégier les masses d'eau en amont du barrage des Fades et des plans d'eau de baignade pour en limiter l'eutrophisation | Elevé | | | |
| | Agricole | D3 | Amélioration des connaissances sur les pratiques agricoles | D3a | Réalisation d'un diagnostic agricole de territoire et de diagnostics individuels d'exploitation et accompagnement des MAEC | <ul style="list-style-type: none"> 1 diagnostic global du territoire 50 diagnostics agricoles avec plan de gestion | 2.2.1 | Réaliser des diagnostics globaux d'exploitations agricoles et initier/partager des retours d'expériences localement | Le SAGE encourage fortement la structure porteuse du programme contractuel à proposer et réaliser des diagnostics globaux d'exploitation aux exploitants implantés dans la zone prioritaire «nitrates et pesticides», et à assurer une sensibilisation sur le désherbage alterné et les techniques alternatives au désherbage chimique | Le PAEC des Combrailles ne flèche pas spécifiquement des mesures grandes cultures ni pesticides. | Moyen | | |
| | Animation thématique | D4 | Mise en réseau des acteurs agricoles du territoire et promotions des actions réalisées | D4a | Construction et animation d'un réseau de partenaires agricoles | 32 j d'animation | 2.3.5 | Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles liées à l'agriculture | Le SAGE incite à mettre en place un programme local d'animation et d'accompagnement technique des exploitants agricoles sur le bassin versant amont de la retenue des Fades-Besserves, au regard de l'enjeu de réduction de l'eutrophisation sur cette retenue. Ce programme identifie en particulier les secteurs prioritaires en tenant compte des conclusions de l'étude sur la dynamique de transfert des flux de polluants alimentant la retenue des Fades-Besserves (voir fiche 2.1.3) et des profils de baignade réalisés. Le SAGE souligne l'intérêt de développer la recherche sur les transferts de phosphore dans les sols et vers les eaux de surface. | | Moyen | | |
| | | | | | | | 2.3.6 | Dispositions spécifiques visant les exploitations d'élevage | Le SAGE recommande la mise en place d'un groupe de travail afin d'étudier d'éventuelles propositions visant la réduction de l'impact de l'épandage d'effluents liquides sur neige, sols gelés et détrempés. | | | | |

| CONTRAT TERRITORIAL SIOULE-ANDELOT | | | | | | COMPATIBILITE AVEC LE SAGE SIOULE | | | | | | |
|--|---------------------|---------------------|--|---|--|---|--|--|--|---|--|-------|
| VOLET | THEMATIQUE | OBJECTIF | | FICHE ACTION | | CONTENU | | DISPOSITION | CONTENU | COMMENTAIRE | NIVEAU DE CONTRIBUTION A L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF | |
| VOLET_E : Communication et suivi | Communication | E1 | Communication et valorisation des actions du Contrat Territorial | E1a | Communication et valorisation des actions du Contrat Territorial | <ul style="list-style-type: none"> Plan de communication* 10 animations scolaire ou grand public 30 articles | | Action non identifié dans le SAGE mais pas incompatible avec celui-ci. | | | | |
| | | E2 | Suivi des milieux et des actions | E2a | Suivi de l'impact des actions du Contrat Territorial et des indicateurs de réalisation | <ul style="list-style-type: none"> Définition des indicateurs réseau de suivi qualité | | | | | | |
| | E3 | Bilan et évaluation | E3a | Réalisation du bilan à mi-parcours et bilan évaluatif | Etude à mi-parcours et évaluation efficacité | | | | | | | |
| VOLET_F : Pilotage et suivi de la démarche | Cellule d'animation | F1 | Animation, structure | F1a | Cellule d'animation du Contrat Territorial | 1 ETP animateur 1 ETP agricole 1 ETP milieu aquatique 0,3 ETP administratif | | 5.1.2 | Rôle et missions de la structure porteuse du SAGE et articulation avec les structures opérationnelles du territoire. | Le SAGE préconise que la structure porteuse du programme contractuel assure le suivi et la coordination de l'ensemble des actions menées en lien avec le SAGE | L'Entente Sioule-Andelot a été créée pour assurer le portage. La cellule d'animation sera nettement renforcée par rapport au précédent contrat (+2,3 ETP), à mettre toutefois en exergue avec l'intégration du bassin de l'Andelot. Recommandation : Afin de bien identifier cette nouvelle entité, il serait opportun de mettre rapidement en place une identité visuelle spécifique. | Elevé |

TABLEAU 2 : ATTENTE VIS-A-VIS DU CONTRAT TERRITORIAL AU REGARD DU PAGD DU SAGE SIOULE

| SAGE SIOULE | | | | CONTRAT TERRITORIAL SIOULE 2014-2018 |
|---|---|--|---|--|
| ENJEUX | OBJECTIF | DISPOSITION | CONTENU | ACTIONS |
| 1 : Agir sur la continuité écologique, la morphologie des cours d'eau et les zones humides pour atteindre le bon état | 1.1 : Préserver et restaurer la continuité écologique | 1.1.2 : Priorités définies pour la gestion, l'aménagement ou la suppression d'ouvrages faisant obstacle à la migration et à la continuité sédimentaire | Prendre en compte les priorités d'interventions définies par le SAGE (programme de restauration de la continuité écologique) Appuyer les collectivités dans la définition des engagements de financement | Action A4c |
| | | 1.1.3 : Diagnostic systématique des ouvrages et programmation de restauration de la continuité écologique | Participation active au groupe de travail milieux aquatiques pour les études/diagnostics au cas par cas Définition d'un programme opérationnel et appui à la définition du plan de communication spécifique | Action A2a Action A4d |
| | | 1.1.4 : Stratégie d'amélioration de la franchissabilité des microcentrales sur l'axe Sioule : moyens de suivi et de gestion | Accompagner techniquement les microcentraliers dans la définition et la mise en place/rétablissement de l'efficacité des dispositifs de franchissement pour les poissons migrateurs | Action A4c |
| | 1.2 : Limiter l'impact des plans d'eau | 1.2.1 : Renforcement des diagnostics, des contrôles et de la mise en conformité des plans d'eau sur les secteurs les plus sensibles | Participation active au groupe de travail milieux aquatiques pour la réalisation de diagnostic des plans d'eau existants avec propositions d'actions pour réduire l'impact | Action C1a |
| | | 1.2.2 : Sensibilisation sur les bonnes pratiques d'entretien et de gestion des plans d'eau | Participation à la définition et diffusion d'outils de communication et de sensibilisation sur les bonnes pratiques de gestion des plans d'eau | Action C1a Action B3c |
| | 1.3 : Préserver et restaurer la morphologie des cours d'eau pour optimiser leurs capacités d'accueil | 1.3.1 : Programme opérationnel de restauration morphologique des cours d'eau | Définition et mise en œuvre d'un programme opérationnel de restauration de la morphologie des cours d'eau | Action A1a Action A1b Action A1c Action A1d Action A3a Action A3b Action A4b |
| | | 1.3.2 : Etude de délimitation des têtes de bassin versant et définition d'objectifs de gestion spécifiques | Intégration des objectifs de gestion définis sur les têtes de bassin versant dans les programmes opérationnels | Feuille de route/stratégie |
| | | 1.3.3 : Surveillance de la prolifération des espèces envahissantes | Participation active au groupe de travail milieux aquatiques espèces envahissantes : cellule d'échange et de centralisation de la connaissance, ainsi qu'à la sensibilisation et communication sur cette thématique | Animation |
| | | 1.3.4 : Assurer la concertation avec les structures en charge des plans de gestion des massifs forestiers | Participation active à la concertation avec les structures en charge des plans de gestion des massifs forestiers | Action B2a |
| | 1.4 : Améliorer la connaissance et la préservation des zones humides | 1.4.4 : Programmes opérationnels de restauration et de valorisation des zones humides et de sensibilisation | Acquisition et gestion de zones humides sensibles Réalisation et diffusion d'un plan de communication | Action B1a Action B3a Action B3b Action B3c Action B4a |
| 1.5 : Améliorer la connaissance et la préservation du bocage | 1.5.1 : Accompagnement des collectivités s'engageant dans un programme opérationnel de restauration, d'entretien et de préservation du bocage | Encouragement à porter et mettre en œuvre des programmes de restauration et d'entretien du bocage | Action D1c | |
| 2 : Préserver, améliorer et sécuriser la qualité des eaux pour atteindre le bon état | 2.2 : Réduire les pollutions en nitrates et pesticides | 2.2.1 : Réaliser des diagnostics globaux d'exploitations agricoles et initier/partager des retours d'expériences localement | Réalisation des diagnostics et sensibilisation des exploitants agricoles Assurer un accompagnement technique sur la durée | Action D3a |
| | | 2.3.4 : Accompagner la réduction de l'impact des rejets de l'assainissement non collectif | Accompagner la réduction de l'impact des rejets de l'assainissement non collectif | Action D2a |
| | 2.3 : Réduire les pollutions en phosphore | 2.3.5 : Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles liées à l'agriculture | Programme local d'animation et d'accompagnement technique des exploitants agricoles sur le secteur amont des Fades | Action D1a Action D1b Action D4a |
| | | 2.3.6 : Disposition spécifiques visant les exploitations d'élevage | Disposition visant la gestion de la divagation du bétail, des effluents d'élevage et de laiterie/fromagerie | Action C2a Action D1a Action D4a |
| 3 : Préserver et améliorer la quantité des eaux pour atteindre le bon état | 3.2 : Réaliser des économies d'eau | 3.2.2 : Programmes d'économies d'eau visant les collectivités | Equiper les bâtiments publics de dispositifs d'économie d'eau | Action C2b |
| 4 : Protéger les populations contre les risques d'inondations | 4.1 : Réduire la vulnérabilité aux inondations | 4.1.1 : Améliorer la prévision, la prévention et la protection contre les crues à l'échelle du bassin versant de la Sioule | Intégration des enjeux inondations dans le cadre des actions sur les milieux aquatiques | Recommandation |
| 5 : Partager et mettre en œuvre le SAGE | 5.1 : Anticiper la mise en œuvre du SAGE et du programme contractuel et assurer la coordination des actions | 5.1.2 : Rôle et missions de la structure porteuse du SAGE et articulation avec les autres structures opérationnelles du territoire | Suivi et coordination des actions SAGE/CT | Action F1a |

ANNEXE : LISTE DES PERSONNES PRESENTES

| NOM | | | REPRESENTANT | PRESENT | EXCUSE | ABSENT | POUVOIR DE |
|--|---------------|---------------|---|---------|--------|--------|------------|
| COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX | | | | | | | |
| Monsieur | Emmanuel | FERRAND | Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes | • | | | |
| Monsieur | Sylvain | DURIN | Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes | • | | | L. CHAUVIN |
| Monsieur | Didier | LINDRON | Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes | | | • | |
| Monsieur | Thierry | GAILLARD | Conseil Départemental de la Creuse | | | • | |
| Monsieur | Pierre | RIOL | Conseil Départemental du Puy de Dôme | | • | | |
| Madame | Karina | MONNET | Conseil Départemental du Puy de Dôme | • | | | |
| Madame | Clémentine | RAINEAU | Conseil Départemental du Puy de Dôme | | • | | |
| Monsieur | Christian | CHITO | Conseil Départemental de l'Allier | | • | | |
| Monsieur | André | BIDAUD | Conseil Départemental de l'Allier | | • | | |
| Madame | Véronique | POUZADOUX | Conseil Départemental de l'Allier | | | • | |
| Monsieur | Sylvain | LELIEVRE | Mairie de Saint-Hilaire-la-Croix (63) | • | | | G. BONNET |
| Madame | Claire | LEMPEREUR | Mairie de Montaigut-en-Combraille (63) | | | • | |
| Monsieur | Charles | SCHIETTEKATTE | Mairie de Saint-Gal-sur-Sioule (63) | • | | | |
| Monsieur | Guy | LEMAITRE | Mairie de Montfermy (63) | | | • | |
| Monsieur | Grégory | BONNET | Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge (63) | | • | | |
| Madame | Sabine | MICHEL | Communauté de communes du Pays de St-Eloy (63) | | • | | |
| Monsieur | Alain | CAZE | Communauté d'Agglomération Riom, Limagne et Volcans (63) | | | • | |
| Monsieur | Cédric | ROUGHEOL | Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans (63) | | | • | |
| Monsieur | Alain | MERCIER | Communauté de communes Dôme Sancy Artense (63) | | • | | |
| Monsieur | Jean-François | BURLLOT | Mairie de Brout-Vernet (03) | | | • | |
| Monsieur | Patrick | BERTRAND | Mairie de Contigny (03) | | | • | |
| Madame | Marion | ROSTAN | Mairie de Vicq (03) | • | | | A. BIDEAU |
| Monsieur | Stéphane | COPPIN | Mairie d'Ebreuil(03) | | | • | |
| Monsieur | Yves | MAUPOIL | Mairie de Monestier (03) | • | | | |
| Madame | Michelle | PARIS | Mairie de Chouvigny (03) | • | | | |
| Madame | Elise | BOULON | Commentry Montmarault Nérès Communauté (03) | | • | | |
| Monsieur | Gilles | JOURNET | Communauté de Communes St-Pourçain Sioule Limagne (03) | • | | | P. RIOL |
| Monsieur | Gérard | VENEAULT | SMAD des Combrailles | • | | | C. RAINEAU |
| Monsieur | Gérard | LAPLANCHE | SIVOM Sioule et Bouble | • | | | |
| Monsieur | Lionel | CHAUVIN | PNR des Volcans d'Auvergne | | • | | |
| Monsieur | Daniel | FRECHET | EP Loire | | | • | |
| COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES RIVERAINS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNEES | | | | | | | |
| Monsieur | Arnaud | MULLIE | Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme | • | | | |
| Monsieur | Nicolas | BONNEFOUS | Chambre d'Agriculture de l'Allier | • | | | |
| Monsieur | Geoffrey | RIVAUX | Chambre Régionale d'Agriculture | | | • | |
| Monsieur | Jean-Claude | GUILLON | Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme | • | | | |
| Monsieur | Thierry | BOUTET | Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier | | | • | |
| Monsieur | Vincent | FERRY | France Hydroélectricité | • | | | EDF |
| Monsieur | Jean-Baptiste | REBOUL | Centre Régional de la Propriété Forestière | • | | | |
| Monsieur | Emmanuel | ESTIVAL | Office de Tourisme des Combrailles | | | • | |
| Madame | Edith | REVENU | Office de tourisme en Val de Sioule | • | | | |
| Monsieur | Daniel | ROUSSET | FRANE | • | | | |
| Monsieur | Christian | BAYET | Fédération du Pêche du Puy-de-Dôme | • | | | |
| Monsieur | Mickaël | LELIEVRE | Fédération du Pêche de l'Allier | • | | | |
| Madame | Angéline | SENECAL | LOGRAMI | | | • | |
| Monsieur | Gérard | QUENOT | UFC Que Choisir | | | • | |
| Monsieur | Sylvain | LECUNA | Délégation Régionale D'EDF | | • | | |
| Madame | Eliane | AUBERGER | Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne | | • | | |
| COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS | | | | | | | |
| | | | Préfecture de la Région Centre | | | • | |
| Monsieur | Olivier | MAUREL | Sous-Préfecture de Riom | | | • | |
| Madame | Sophie | CHANET | Sous-Préfecture de Vichy | • | | | |
| Madame | Anne-Flore | ALBIN | MISEN 23 | | • | | |
| Madame | Audrey | NADALLE | MISEN 63 | • | | | |
| Monsieur | Gérald | NEYRINCK | MISEN 03 | • | | | |
| Monsieur | Patrick | CHEGRANI | DREAL Auvergne | | • | | |
| Monsieur | Laurent | DESAUNOIS | Agence Française pour la Biodiversité | | | • | |
| Monsieur | Yannick | BAYLE | Agence de l'Eau Loire Bretagne | | • | | |
| INVITES | | | | | | | |
| Monsieur | Bernard | DEVOUCOUX | Mairie de Brout-Vernet | • | | | |
| Monsieur | Xavier | JALADON | PNR des Volcans d'Auvergne | • | | | |
| Monsieur | Vincent | JOURDAN | Communauté de communes St-Pourçain Sioule Limagne | • | | | |
| Madame | Christine | MORVAN | EP Loire | • | | | |
| Madame | Céline | BOISSON | EP Loire | • | | | |